

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MISSEL ROMAIN

## LES ADAPTATIONS CANADIENNES

- Les adaptations canadiennes à la *PGMR* ont reçu la *recognitio* de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements le 11 février 2011 et le 14 juillet 2011 (Prot. N. 386/10/L). Cette *recognitio* porte sur le texte anglais seulement ; la version française des adaptations ne la recevra que lors de la parution du *Missel romain*, édition canadienne.
- Une correction a été apportée au n. 43 le 14 juillet 2011.
- La présente traduction est provisoire et elle est de l'Office national de liturgie.
- La version française de la *Présentation générale du Missel romain (PGMR)* a reçu la *recognitio* de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements le 2 mai 2006 et le 11 juillet 2007 (Prot. 401/06/L). On en trouve le texte dans *L'art de célébrer la Messe. Présentation générale du Missel romain, 3<sup>e</sup> édition typique 2002*, Desclée/Mame, 2008.

### *Les gestes et les attitudes du corps*

**43.** Les fidèles se tiendront debout depuis le début du chant d'entrée, ou quand le prêtre se rend à l'autel, jusqu'à la prière d'ouverture (Collecte) inclusivement ; au chant de l'*Alléluia* avant l'Évangile ; pendant la proclamation de l'Évangile ; pendant la Profession de foi et la Prière universelle ; et depuis l'invitation *Orate fratres (Prions ensemble)* avant la prière sur les offrandes jusqu'à la fin de la messe, excepté ce que l'on va dire.

Ils seront assis pendant les lectures qui précèdent l'Évangile et le psaume responsorial ; à l'homélie et pendant la préparation des dons pour l'offertoire ; et, si on le juge bon, pendant qu'on observe un temps de silence sacré après la Communion.

Dans les diocèses du Canada, les fidèles s'agenouilleront pour la consécration, à moins que leur état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des participants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent. Ceux qui ne s'agenouillent pas pour la consécration feront une inclination profonde pendant que le prêtre fait la gémflexion après la consécration. Là où il est de coutume que le peuple demeure à genoux depuis la fin du *Sanctus (Saint! Saint! Saint)* jusqu'à la fin de la Prière eucharistique, et avant la Communion quand le prêtre dit *Ecce Agnus Dei (Voici l'Agneau de Dieu)*, il sera bon de conserver cette coutume.

Pour obtenir des attitudes et des gestes communs au cours d'une même célébration, les fidèles suivront les monitions du diacre, ou d'un autre ministre laïque, ou du prêtre, selon les indications du Missel.

### *Le chant d'entrée ( l'Introït)*

**48.** Ce chant est exécuté alternativement par la chorale et le peuple ou, de la même manière, par le chantre et le peuple, ou bien entièrement par le peuple ou par la chorale seule. Dans les diocèses du Canada, on peut choisir le chant d'entrée parmi ce qui suit : l'antienne avec son psaume qui se trouvent soit dans le *Graduale romanum* soit dans le *Graduale simplex*, ou un autre chant accordé à l'action liturgique, au caractère du jour ou du temps et dont le texte a été approuvé par la Conférence des évêques du Canada<sup>19</sup>.

S'il n'y a pas de chant pour l'entrée, on fait réciter l'antienne que propose le Missel, soit par les fidèles, soit par certains d'entre eux, soit par un lecteur ou, autrement, par le prêtre lui-même, qui peut aussi l'adapter sous forme de monition d'ouverture.

### *Le rite de la paix*

**82.** Vient ensuite le rite de la paix : l'Église implore la paix et l'unité pour elle-même et toute la famille humaine, et les fidèles expriment leur communion dans l'Église ainsi que leur amour mutuel avant de communier au sacrement.

Dans les diocèses du Canada, le signe de la paix est donné en se serrant la main ou par une inclination de la tête. Il convient cependant que chacun souhaite la paix de manière sobre et uniquement à ceux qui l'entourent.

### *Le chant de communion*

**87.** Dans les diocèses du Canada, on peut choisir le chant de Communion parmi ce qui suit : l'antienne du *Graduale romanum* avec ou sans le psaume, ou l'antienne avec le psaume du *Graduale simplex* ; un autre chant accordé à l'action liturgique et approuvé par la Conférence des évêques du Canada. Le chant est exécuté soit par la chorale seule, soit par la chorale ou le chantre avec le peuple.

S'il n'y a pas de chant, l'antienne proposée dans le Missel peut être dite soit par les fidèles, soit par quelques-uns d'entre eux, soit par un lecteur ou, à défaut, par le prêtre, après avoir lui-même communié et avant qu'il ne distribue la Communion aux fidèles.

### *La réception de la communion*

**160.** Le prêtre prend alors la patène ou le ciboire et s'approche des communiants qui ordinairement s'avancent en procession.

Il n'est pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes le pain consacré ou le calice, encore moins de se le transmettre de main en main. Dans les diocèses du Canada, les fidèles communient debout bien que des membres de l'assemblée puissent choisir individuellement de recevoir la Communion à genoux. Quand ils se tiennent debout devant le ministre pour recevoir la sainte Communion, les fidèles feront une simple inclination de la tête. S'ils reçoivent la sainte Communion sur la langue, ils joignent les mains avec révérence ; s'ils reçoivent la sainte Communion dans la main, ils placent leurs mains l'une sur l'autre et ils consomment l'hostie aussitôt qu'ils l'ont reçue.

---

<sup>19</sup> Cf. Jean-Paul II, Lettre apost. *Dies Domini*, du 31 mai 1998, n. 50 : A.A.S. 90 (1998), p. 745 : DC 2186 (1998), 670.

### *L'autel et le mobilier liturgique*

**301.** Selon une coutume et un symbolisme traditionnels dans l'Église, la table d'un autel fixe sera en pierre et même en pierre naturelle. Cependant, dans les diocèses du Canada, on pourra aussi employer un autre matériau digne, solide et bien travaillé, pourvu que la structure de l'autel soit fixe. Les colonnes ou la base soutenant la table peuvent être en n'importe quel autre matériau, pourvu qu'il soit digne et solide.

Un autel mobile peut être construit en n'importe quelles matières nobles et solides, et qui, selon les traditions et les coutumes des diverses régions, conviennent à l'usage liturgique.

**326.** Dans le choix des matériaux destinés au mobilier liturgique, en plus de ceux que l'usage a rendus traditionnels, on peut admettre aussi ceux que, selon l'esprit de notre temps, on estime nobles (*cf.* n. 390), qui sont durables et bien adaptés à l'usage liturgique. Dans les diocèses du Canada, le mobilier liturgique doit être fabriqué à partir de matériaux traditionnels tels que le marbre ou toute autre sorte de pierre, le bois, le tissu et le métal.

### *Les vêtements liturgiques*

**339.** Dans les diocèses du Canada, les acolytes, les servants de messe, les lecteurs et les autres ministres laïques peuvent porter l'aube ou un autre vêtement approprié.

**346.** En ce qui concerne l'emploi de diverses couleurs des vêtements liturgiques, on observera l'usage reçu, c'est-à-dire :

a) On emploie le blanc aux offices et aux messes du Temps pascal et du temps de Noël ; en outre, le dimanche de la sainte Trinité, aux célébrations du Seigneur qui ne sont pas celles de sa Passion ; à celles de la bienheureuse Vierge Marie, des Anges, des saints qui ne sont pas martyrs, aux solennités de tous les saints (1<sup>er</sup> novembre), et de saint Jean Baptiste (24 juin), aux fêtes de saint Jean l'évangéliste (27 décembre), de la Chaire de saint Pierre (22 février) et de la conversion de saint Paul (25 janvier). Dans les diocèses du Canada, le blanc peut aussi être utilisé aux funérailles, aux offices et aux messes des défunts.

b) On emploie le rouge le dimanche des rameaux et de la Passion du Seigneur et le Vendredi saint, le dimanche de la Pentecôte, aux célébrations de la Passion du Seigneur, aux fêtes de la naissance au ciel des Apôtres et des évangélistes et aux célébrations des martyrs.

c) On emploie le vert aux offices et aux messes du Temps ordinaire (*per annum*).

d) On emploie le violet aux temps de l'Avent et du Carême. On peut aussi le prendre pour les offices et les messes des défunts.

e) On peut employer le noir aux messes des défunts, là où c'est la coutume.

f) On peut employer le rose, là où c'est l'usage, au troisième dimanche de l'Avent (*Gaudete*) et au quatrième dimanche de Carême (*Lætare*).

g) Aux jours les plus solennels, on peut employer des vêtements liturgiques festifs et particulièrement beaux, même s'ils ne sont pas de la couleur du jour.